



Compte rendu de réunion

Comité Directeur

du 15 juin 2013

Présents

Didier Rami, Bernard Barascud, Jacques Bert, Vincent Denhez, Thérèse Droui, Gisèle Gallet, Alain Garrabé, Pierre-Jean Gaubil, Eric Gonzalez, Pascale Hautefort, Josèphe Lamothe, Rachel Ravidat ; Nicolas Jonette.

Excusés

Maurice Dejean, Claudie Gallet, Bernard Raynaud

Ordre du jour :

TNJ et Semaine Jeunes à venir ; le point sur les Jeunes en Pôle France et subvention Ligue ;
Compte-rendu Open de France de tir Nature ; nouveau règlement D.R.E. ;
Calendrier hiver 2013-2014 ; la Ronde des Filles : quelles compétitions inscrites ?
Participation à Santé-vous sport ; journée organisée par le CROS ;
Plan de Développement de la Ligue ; le point financier ;
Médaille d'Or de la FFTA ; Prestation de serment des nouveaux arbitres.

T.N.J. ET SEMAINE JEUNES

Semaine Jeunes :

Hébergement : le partenariat Ville de Vichy/FFTA commence cette année ; Nicolas JONETTE s'est adressé à l'Office du Tourisme qui propose des hôtels à des prix avantageux, pour les 12 à 13 archers et les 3 accompagnateurs.

Coût : 4 200 à 4 800 €, restauration comprise. Transport : environ 2 300 € (en attente du devis).

Partiront : 1 équipe MH, 1 équipe CF, et 1 ou 2 équipes CH/JH, mais les jeunes de la 2ème équipe doivent se montrer particulièrement impliqués car actuellement la perspective de la Semaine Jeunes ne semble pas un déclencheur pur eux.

Décision est prise d'envoyer les 2 équipes malgré tout.

Coût total : 4 800 + 2 300 + 400 (inscriptions équipes) + 12 € par individuel = on est dans le budget prévisionnel (9 900 €)

T.N.J. :

Le 1er à Auch a été très bien organisé. La sélection exigeait d'être dans les 16 premiers pour passer dans les phases finales. Bonne prestation pour les MH Martin ARNAL (1er) et Jacques DEBRUYNE (2è), pour Sophie CHARLOT (3è avec une belle remontée). Jonathan BERTHIAS (1è sélection) n'a pas passé le cut

Le 2ème T.N.J. a eu lieu en Normandie : Martin ARNAL, 1er au qualificatif, termine 5è ; Bérénice SALLIOT (CF), 16è, remonte à la 13è place ; Sophie CHARLOT avec un problème de vent et de faible puissance de l'arc, est 8è ; pour Gwendal OLYMPIE le niveau est un peu haut (19è).

Le 3ème T.N.J. aura lieu début juillet à Compiègne et la sélection se fera sur la performance, le trajet sera en minibus.

JEUNES EN POLE ESPOIR / INSEP

Adrien GOUTELARD et Jacques DEBRUYNE sont tous deux admis en Pôle France Jeunes à Bordeaux.

C'est un coût calculé de 8 000 € par an, facturé 3 800 € par la FFTA grâce aux subventions et aux conventions signées.

Le maintien d'Erika VILLABRUNA en Pôle Espoir n'est pas certain.

Il est possible que Mélanie GAUBIL intègre l'INSEP l'an prochain : plus de 4 000 €, mais les dépenses matériel seront en principe prises en charge.

Subvention :

la Ligue donnait aux Jeunes des Pôles 900 € de subvention matériel/an et 200 € d'hébergement x 4

trimestres. L'aide « matériel » est maintenue, et l'aide « hébergement-transport » passée à 250 € x 4 trimestres. Une convention sera signée avec chaque Jeune qui s'engagera à rester licencié sur un club de la Ligue pendant 2 ans. Vincent DENHEZ est chargé de s'occuper des conventions et des signatures en septembre chaque année (conventions annuelles). Les versements commencent après signature.

En cas de Jeune à l'INSEP, la sponsorship fait disparaître l'aide « matériel », mais l'éloignement incite à une plus grande aide « hébergement-transport » : 500 € par trimestre (2 000 €/an) et signature d'une convention renouvelable chaque année, avec obligation de rester licencié 2 ans dans un club de la Ligue.

OPEN DE FRANCE

Budget définitif : 5 047 €, soit légèrement moins que le budget prévu initialement.

L'Open a eu lieu dans un fort du XIX^e siècle au-dessus d'Albertville ; froid, bruine, pluie.

Equipe féminine : des débuts très durs le samedi, dimanche meilleur : 11^eme sur 13.

Equipes masculines : 2 équipes à peu près équivalentes ; elles ont fait un très bon Open, l'équipe 1 est 1^{ère} et remporte le nouveau trophée (présenté au CD Ligue), l'équipe 2 est 4^{ème}.

Il y a eu des problèmes lors de la compétition : des couloirs dans le fort, 5 cibles étaient dans le sombre, les équipes ont fait 80 à 90 pts sur chacune, sauf Rhône-Alpes qui a fait 160 points ; le peloton suivant (MP Hommes 2) a pu constater que les archers se servaient de torches électriques pour éclairer leur corde et éclairer la cible ; une réclamation a été déposée, demandant l'annulation des points de la cible où cela avait été constaté : l'équipe incriminée est donc passée de la 1^{ère} à la 5^{ème} place suite à la sanction prononcée par le jury d'appel.

La question est posée si une équipe Fita **qui pose une réclamation** doit en même temps proposer une sanction ? Non, d'ailleurs la fiche de réclamation ne le prévoit pas. Cela a pourtant été le cas lors d'un précédent championnat Nature : réclamation sans proposition : pas de sanction.

A noter que toutes les équipes Rhône-Alpes étaient munies de lampes torches (délit d'initié ?).

Chaque année, il y a quelques arbitres âgés qui ne montent pas aux cibles : il pourrait y avoir un changement de règlement l'an prochain.

Les repas pris dans le car font baisser le coût : 239 € pour 4 repas pour 30 personnes.

Rachel RAVIDAT a apprécié la **présentation des équipes** en tenue avant compétition : chacun peut connaître (reconnaître) les autres équipes. Cela ne se fait pas dans les autres disciplines.

L'an prochain, c'est la Provence qui reçoit l'Open de France (équipe féminine gagnante).

DIVISION REGIONALE EXCELLENCE (D.R.E.)

Le nouveau règlement semble donner satisfaction aux participants. L'équipe féminine incomplète de Lèguevin a tiré hors D.R.E. avec une archère individuelle ce qui a évité de perturber l'après-midi. Merci à Vincent DENHEZ qui a fait un gros travail pour mettre au point ces phases de rencontres duelles (une erreur à rectifier sur le règlement envoyé).

Si le règlement de la FFTA n'est pas modifié, ce seront 2 équipes MP qui pourront participer à la finale nationale des D.R.E. (plus de 3 000 licenciés dans la Ligue).

Un problème risque de se poser dans les années qui viennent : le nombre d'équipes est en **augmentation**, et des clubs comme Cahors ne pourront recevoir par manque de place sur le terrain, ou bien il faudra séparer D.R.E. arcs classiques et D.R.E. arcs à poulies.

Proposition : donner aux équipes un **questionnaire de satisfaction** lors de la manche de Rodez.

A noter : le site de la Ligue a beaucoup de visites le lundi !

CALENDRIER HIVERNAL

Des chèques d'inscription parviennent un mois après à la Ligue : à accélérer.

Saison hiver 2013-2014 : il y aura 30 compétitions en Salle, 9 en Nature, 2 en Campagne.

La compétition Nature de Decazeville n'a pas été validée par le département (problèmes de maintenance des cibles alors que le club rencontre des difficultés)

Les dates des **championnats de ligue** de l'Union (scratch) et de Tarbes (jeunes) ont été modifiées ; Auch est championnat des adultes.

Nature : les Archers de Phébus (Vic-en-Bigorre) peuvent-ils décaler la date du 16 février (ch. Ligue Salle auquel participent des Bare Bows) : Eric GONZALEZ demande et avertit Vincent DENHEZ d'une nouvelle date pour le Championnat Nature.

Il y a 4 tirs en Salle le 24 octobre : Biars, Vic, Bressols, Muret : c'est beaucoup, surtout quand les clubs sont proches (Bressols/Muret)

Il y a 3 tirs en Salle le 15 décembre : Lèguevin, Castres et Rodez : Castres va peut-être changer la

date pour harmoniser avec le Sport Adapté : Gisèle GALLET contactera et confirmera à Vincent.

RONDE DES FILLES

Les clubs favorisent plutôt une mise sur le week-end, plutôt que de faire une compétition spéciale. Le règlement reste le même : faire au moins 2 compétitions sur les 4 pour être primée.

Proposition d'ajout d'**un classement par équipes** : 3 archères de même armes, en équipe de club, de département, ou inter-club : l'équipe serait de 4 archères, les scores des 3 meilleures servant au classement. Les noms des compétitrices devront être déposés à l'avance, et ne pourront changer d'une fois sur l'autre.

Rachel RAVIDAT et Jo LAMOTHE sont chargées d'établir le règlement pour le mois de septembre, les clubs qui désirent organiser une manche de la Ronde des Filles devront le signaler. On connaît Bressols et Lèguevin qui se sont déjà proposés.

La subvention pour un club organisateur était de 73 €, plus 0,50 € par archère : cette somme est diminuée à 40 € plus 0,50 € par archère participant à la manche Ronde des Filles : l'organisateur devra faire apparaître sur le mandat quel départ leur est réservé, et les résultats par départ envoyés à la Ligue pour obtenir la subvention.

Rappel : toute participation hors départ « Ronde des Filles » ne peut être pris en compte, ni pour la subvention Ligue, ni pour le classement.

Coût pour la Ligue : un peu moins de 2 000 € (30 € pour la 1ère de chaque catégorie), plus les repas à l'assemblée générale.

Il n'y aura pas de **frais d'engagement** pour les équipes de la Ronde des Filles (inscription ordinaire de l'archère à une compétition).

SANTE-VOUS SPORT - JOURNEES DU C.R.O.S.

Le CROS a envoyé une demande de participation à la ligue pour les journées "du patrimoine sportif" les 15 et 16 septembre. Le CROS ne finance pas directement cette opération, mais c'est surtout la possibilité de faire connaître auprès des institutions (DRDJS).

Bilan 2012 : Mauvaise organisation de la part du CROS, pas de publicité, pas de panneaux d'affichage ni de fléchage pour ce rendre sur le lieu. De fait, peu de personnes présentes sur le site (BALMA) et tout s'est passé « entre exposants ». Le CNDS a financé à hauteur de 500 € cette opération.

2013 : Ces journées se dérouleront au CREPS, mais le problème reste le même : peu de passage. Suite au retour d'expérience de 2012, la Ligue ne participera pas cette année.

UNSS : les journées UNSS ont amené beaucoup de jeunes ; il n'y a peu ou pas de retombées directes pour les clubs et la Ligue, mais des contacts et cela nous fait connaître : à poursuivre.

PLAN DE DEVELOPPEMENT

Bernard BARASCUD propose des directions et des actions possibles, à finaliser.

Une réunion de la Commission se fera avant la rentrée de septembre pour la finalisation du plan, qui devrait amener un changement de fonctionnement de la Ligue dans les années à venir.

Emplois aidés : problème de la non-qualification, de la nécessité d'une structure, de tuteurs...

Il peut y avoir des jeunes rapidement compétents, mais pour quels travaux ? Secrétariat ?

Animation ? Pourquoi pas menuiserie par exemple, pour équiper des clubs en ciblisme fixe ?

Rythmes scolaires : proposition de proposer un module à destination des professeurs des écoles, des collèges, des lycées, qui pourront s'en servir ou s'adresser aux clubs pour le mettre en application.

Un échéancier devra être établi pour les différentes actions du Plan de Développement.

La possibilité d'un emploi est à étudier.

TRESORERIE

Comme chaque année à cette époque, la ligue est en déficit sur la saison, la majorité des rentrées financières se produisant à partir de septembre.

Le fond de roulement nous permet d'absorber largement ce déficit provisoire.

Changements par rapport au prévisionnel : l'achat des trophées a été plus important, car 1 500 € sont budgétisés chaque année mais l'achat se fait pour 2 ans, avec réajustement simple du stock la 2ème année. Toutes les autres dépenses jusqu'à maintenant correspondent au prévisionnel.

Un fichier est mis en place pour suivre les actions de l'E.T.R. car il y a beaucoup de mouvements en raison des formations.

Facturation des stages parcours : il apparaît un dysfonctionnement dans le taux de rémunération, des BE est plus élevé pour les stages que pour les membres de l'E.T.R.
Didier RAMI contactera P.S.A. pour que tous les BE travaillant pour la ligue (ETR ou Stage) soient rémunérés au même taux (forfait journée et non pas taux horaire).
Le prochain stage Nature prévu pour septembre-octobre, s'il y a suffisamment d'inscriptions, s'effectuera sous ce barème.

MEDAILLE D'OR DE LA FFTA

Daniel COQUELLE reçoit la Médaille d'OR de la FFTA, remise par le Président Didier RAMI, au nom de M. Philippe BOUCLET, Président de la FFTA.
Archer depuis 1974, président fondateur de plusieurs clubs, ancien arbitre, actuellement président du Comité Départemental de l'Ariège et de la Compagnie d'Arc de Pamiers, Daniel COQUELLE a beaucoup fait et fait encore beaucoup pour le tir à l'arc.

PRESTATION DE SERMENT

La matinée se termine par la prestation de serment de quelques nouveaux arbitres :
Pascale HAUTEFORT, Jean-Pierre LASPERCHE, Jean-Loup VIANET, Anne DALFINO, Johnny ARNAUD.

D'autres arbitres ont passé l'examen avec succès : Michel BOISSONNET (qui devient arbitre toutes options), Carole GALLET, Franck LECLERC, Benoit MOTTA (tous trois option Fita), Christophe BOULET (option Campagne) et Bruno VERGES (arbitre jeune)
